

République Française  
Département de l'Hérault  
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 11/09/2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 19 Septembre 2024**

N° 48-2024

Membres en exercice : 9

Présents : 7

Absents : 1

Représentés : 1

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le dix-neuf septembre à 18 heures  
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

**Présents** : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, GILHET B, THEULE JC,  
VEDEL P, STEHLE C

**Absent excusé** : KROGSDAHL A. procuration à MORESMAU JP

**Absents** : NICAISE V.

**Secrétaire de séance** : MORESMAU JP.

**Objet : Demande de subvention à la communauté de communes dans le cadre du fonds de concours stationnement vélos**

**Le Maire de LA COMMUNE DE SAINT GUILHEM LE DESERT informe l'assemblée :**

Dans le cadre du Schéma directeur cyclable de la communauté de communes Vallée de l'Hérault, afin d'augmenter l'équipement en stationnement vélos sur tout le territoire de la vallée de l'Hérault, un fonds de concours a été créé.

Au vu du nombre grandissant de visiteurs et de travailleurs se rendant sur notre commune à vélos, il est devenu primordial d'installer des équipements prévus pour le stationnement des vélos.

Le Conseil Municipal de Saint-Guilhem-le-Désert a étudié les différents emplacements potentiels d'implantations de racks de stationnement de vélos, en concertation avec le service « Mobilité » de la CCVH.

Dans un souci de facilité d'accès et de sécurité différents emplacements ont été retenus et selon leurs configurations différents modèles seront donc choisis.

Selon le devis réalisé, le montant de l'opération s'élève à 4 908.59 € ht.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

- Approuve la réalisation du projet présenté estimé à 4 908.59 € ht.
- Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de la communauté de communes vallée de l'Hérault de l'ordre de 50 % du montant global du projet (subvention plafonnée à 2000 €) dans le cadre du fonds de concours stationnement vélos.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le .....

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

**Le Maire,**  
**SIEGEL R.**

**Le / La secrétaire de séance,**

